

# VILLE DE CARCASSONNE

N° D'ORDRE 252

## DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE DE CONFERENCE DE L'ODEUM – RUE ANTOINE MARTY

Le Syndicat des Enseignants UNSA 11

\*\*\*

La Commune de Carcassonne met à la disposition du Syndicat des Enseignants USA 11 de Carcassonne", représentée par sa Secrétaire Générale, Madame Anne MARTY, dont le siège social est sis 14 Boulevard Jean Jaurès à Carcassonne, la salle de conférence située à l' ODEUM, rue Antoine Marty à Carcassonne, sur la parcelle cadastrée AL 672

La présente mise à disposition est consentie:

- à la date et horaires suivants: les 25 et 26/11/2021 de 8 h à 18 h
- pour l'objet suivant: Stage Syndical

La présente mise à disposition est consentie à titre gratuit. Le bailleur prend en charge les fluides (eau, gaz, électricité).

La présente convention a pour but de fixer les conditions de cette mise à disposition.

Il convient de procéder à la signature de cette convention.

Carcassonne, le 13 OCT. 2021

Le Maire,  
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20211013-decision21252-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2021

Affichage : 13/10/2021

Le Maire  
Gérard LARRAT